



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Communiqué en date du 15 avril 2020

Énergie douce, dégradations en douce !

La Fédération SEPANSO Landes avait accueilli favorablement les mesures introduites dans les arrêtés d'autorisations de défrichage :

"La présente autorisation est subordonnée à la conservation sur le terrain de réserves boisées suffisamment importantes pour remplir les rôles définis à l'alinéa 8 de l'article L.311-3 (préservation des espèces animales et végétales et de l'écosystème)"

Force est de constater actuellement que ces mesures, nécessaires à la conservation de la faune et la flore, ne riment pas avec les objectifs de certains producteurs d'énergie photovoltaïque :





Force de constater que les réserves boisées, même les plus jeunes, sont systématiquement anéanties par certains opérateurs, seule subsiste la végétation premier niveau.

Ces opérateurs piétinent la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la **biodiversité**, de la nature et des paysages sans que cela ne semble émouvoir les responsables de l'Administration qui doivent veiller à ce que tous les textes réglementaires soient respectés.

La SEPANSO rappelle que la biodiversité est l'affaire de tous et que la santé de tous repose sur les équilibres naturels de notre environnement. On ne saurait trop inviter à relire la page du ministère :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-reconquete-biodiversite-nature-et-des-paysages>

Georges CINGAL

Président Fédération SEPANSO Landes

Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine

1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte

+33 5 58 73 14 53

Georges.cingal@orange.fr

<http://www.sepanso40.fr>